

COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 28 mai 2021

Convocation du 21 mai 2021

---

**Membres en exercice** : 15

**Présents** : 11

**Votants** : 15

**Présents** : André GAY, Lydie MANTOUT, Jean-Claude VIGNAL, Christèle BERTHEAS, Christophe LAURENT, Magali PUIPIER-JUQUEL, Georges FATISSON, Florence HAROUX, Daniel MONDON, Amandine BROUILLOUX, Céline DURIEUX-GOUTTE

**Représenté(e)s** : Thibault VITALE, Magali VERDIER, Jordan VOLDOIRE, André ROCHETTE

**Secrétaire de séance** : Amandine BROUILLOUX

---

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 26 mars 2021 est adopté.

### **DEMANDE DE SUBVENTION - MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Nous sommes très heureux et avons hâte de voir le projet de la Maison d'Assistants Maternelles aboutir dans notre village de Boisset Saint Priest.

Cette création va répondre à la demande de familles sur notre commune, car depuis plusieurs années, nous sommes en perdition de nourrices agréées....

Le village va retrouver une belle dynamique autour de ce projet. Des rires d'enfants vont pouvoir égayer le centre bourg de Boisset.

Cette MAM s'installera dans l'extension des anciens bâtiments de l'école du bourg de Boisset. Ces locaux sont actuellement occupés par le cabinet des infirmières et d'ostéopathe.

Afin de mener à bien ce projet, des travaux sont nécessaires dans ces bâtiments pour les réhabiliter et les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour ce faire, nous avons demandé plusieurs devis à des artisans locaux.

Le montant de ces travaux s'élève à environ **19 000 euros HT**. Ce qui représente une somme importante pour notre commune.

Afin de réaliser ce projet qui nous tient tant à cœur, nous sollicitons une subvention, laquelle nous permettrait de financer cette action.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le projet de création de la MAM 37 rue de Bellevue,
- autorise Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention.

## **DEMANDE DE SUBVENTION - MONUMENTS AUX MORTS**

Monsieur MONDON rappelle au Conseil Municipal le projet d'inscrire les noms sur les monuments aux morts.

En effet, sur celui de Boisset, aucun nom n'est mentionné, et sur celui de St Priest, sont mentionnés seuls les combattants de St Priest.

Nous souhaitons voir apparaître tous les noms des combattants de Boisset St Priest réunis pour les guerres de 14-18, 39-45 et d'Algérie, sur les deux stèles.

Afin de mener à bien ce projet il est nécessaire de prévoir de nouvelles stèles afin d'avoir la place de nommer tous nos héros.

Pour ce faire, nous avons demandé plusieurs devis à des artisans locaux.

Le montant de ces travaux s'élève à environ **25 360 euros HT**. Ce qui représente une somme importante pour notre commune.

Afin de réaliser ce projet, à la mémoire de nos aînés, nous sollicitons une subvention, laquelle nous permettrait de financer en partie cette action.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le projet des monuments aux morts,
- autorise Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention.

## **SUBVENTIONS 2021 - SOU DES ECOLES**

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention suivante :

- pour **l'aide au fonctionnement de la garderie : 500 €uros**

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle pour les activités extra-scolaires, compte tenu des conditions sanitaires dues au Covid, qui n'ont pas permis l'organisation de manifestations permettant de générer des ressources :

- pour les **activités extra-scolaires : 500 €uros**

Des crédits ont été prévus à l'article 6574.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021** **Maintien de la semaine en 4 jours**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inspection académique a demandé aux communes de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021.

Les horaires en vigueur donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif ont vocation à être prolongés.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours, aux jours et horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matinée	8h30 – 12h	8h30 – 12h	/	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Pause méridienne	2h	2h	/	2h	2h
Après-midi	14h-16h30	14h-16h30	/	14h-16h30	14h-16h30

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :  
demander le renouvellement de dérogation à l'organisation du temps scolaire et de retenir la semaine de 4 jours avec les horaires présentés ci-dessus, à partir de la rentrée 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
à l'unanimité demande le renouvellement de dérogation à l'organisation du temps scolaire et de retenir la semaine de 4 jours avec les horaires présentés ci-dessus, à partir de la rentrée 2021.

### **Régularisation du Domaine Public - Couhard des Anges**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la Régularisation de Voirie à effectuer au Couhard des Anges, sur l'ancienne Parcelle cadastrée Section B 278. Cette Parcelle a été rachetée dernièrement.

Un Plan de Régularisation a été établi par le Cabinet Manuel MIALON – Géomètre-Expert.

La Parcelle serait divisée de la manière suivante :

- Partie A : Parcelle B 780 (596 m<sup>2</sup>) – aux nouveaux propriétaires
- Partie B : Parcelle B 781 (34 m<sup>2</sup>) – Commune de BOISSET SAINT PRIEST

Afin de finaliser cette Régularisation, Monsieur Le Maire propose de confier le dossier à Maître Philippe DA SILVA, Notaire à Saint Just-Saint Rambert.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- approuve la Régularisation comme définie ci-dessus, d'après le document établi par le Cabinet Manuel MIALON - Géomètre-Expert
- charge Maître Philippe DA SILVA, Notaire, d'effectuer cette Régularisation,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Elections :**

Monsieur le Maire rappelle que la présence des conseillers municipaux est nécessaire les dimanches 20 et 27 juin pour les élections Régionales et Départementales, afin de tenir les bureaux de vote.

4 candidats sont en lice pour les élections Départementales et 9 pour les élections Régionales. Etant donné le protocole sanitaire, 2 bureaux de vote sont nécessaires à Boisset et 2 bureaux également à St Priest.

Au **Couhard des Anges**, il y a un souci avec un **compteur ENEDIS** qui se trouve un peu sur la chaussée mais toujours dans la propriété privée. Pour déplacer ce compteur ENEDIS demande 7 000 € HT ! Par conséquent, nous ne ferons rien.

Au **hameau des Granges**, pour **l'évacuation des eaux usées**, il y a 3 propriétés conformes et 6 non conformes. Un devis d'assainissement collectif a été fait, le coût est de 144 000 € HT, sans prendre en compte les annexes. Etant donné la somme élevée, c'est le SPANC qui va s'en occuper.

Le **goudronnage du parking de l'école** : l'enveloppe de LFA est différente du devis initial. On note une baisse de 15 %, et au Couhard des Anges la baisse est de 33 %.

Le **Forestival** aura lieu le 28 juin 2021 à Boisset St Priest. Le concert sera soit sur le terrain de boules, soit sur le parking de l'église de St Priest.

**TL7** est venu le 19 mai 2021 faire un reportage sur notre commune et ses habitants.

Le **ludobus** passera dès la rentrée prochaine le mardi de 16h15 à 17h15.

Les **Monts de la balle** veulent organiser un spectacle en extérieur en septembre et nous avons été sélectionnés.

Lydie MANTOUT remercie les conseillers qui ont participé au remplacement d'Edith et Isabelle, à l'école.

**La séance est levée à 21 heures 30.**